

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 octobre 1991.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée à Kiev, les 13 et 14 septembre 1991,*

Par M. Jean LECANUET,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président*; Michel d'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, *vice-présidents*; Jean Garcia, Guy Cabañel, Michel Alloncle, Jacques Genton, *secrétaires*; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Aimé Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

---

URSS - Ukraine - Rapports d'information.

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I - L'EVOLUTION RECENTE DE L'UKRAINE-ELEMENTS D'INFORMATION</b> .....	6
1. Le paradoxe ukrainien : le succès des revendications démocratiques et nationalistes dans un pays sans réelle unité nationale, longtemps considéré comme un fief brejnevien .....	6
a) Les élections au Congrès des députés du peuple (printemps 1989) .....	6
b) La montée de l'agitation sociale et nationaliste jusqu'en 1990. ....	6
2 - Le tournant décisif de 1991 .....	7
a) Le projet de constitution ukrainienne .....	7
b) L'évolution des rapports avec la Fédération .....	7
c) La déclaration d'indépendance de l'Ukraine et ses suites .....	8
<i>c1 - aspects économiques</i> .....	8
<i>c2 - questions de défense- état provisoire</i> .....	9
<b>II - LES RELATIONS FRANCO-UKRAINIENNES - PERSPECTIVES D'AVENIR</b> .....	11
<b>III - COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS (13-14 SEPTEMBRE 1991)</b> .....	13
1. Entretien avec M. PAVLICHKO, Président de la Commission des Affaires Etrangères du Parlement ukrainien .....	13
2. Entretien avec M. KRAVTCHOUK, Président du Soviet Suprême ukrainien, chef de l'Etat .....	14
3. Entretien avec le Ministre d'Etat chargé des situations exceptionnelles, le Ministre de la Défense d'Ukraine et le Président de la Commission de la Défense du Parlement ukrainien .....	16

	<u>Pages</u>
4. Rencontre avec M. TCHERNOVYLE, Président de la région de LVOV, candidat aux élections présidentielles du 1er décembre 1991	18
<b>CONCLUSION</b> .....	20
<b>ANNEXE</b> .....	21
<b>Biographies de MM. KRAVTCHOUK, MOROZOV et DOURDINETS</b> .....	22

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

L'été 1991 marquera une césure fondamentale de l'histoire de l'URSS. L'échec du putsch fomenté le 19 Août par des conservateurs aujourd'hui coupés du pouvoir a accéléré l'éclatement d'un Empire, que l'évolution de l'Europe Centrale et Orientale avait déjà privé de ses marches extérieures.

A cet égard, l'Ukraine constituera un exemple très éclairant des bouleversements en cours dans ce que l'on peut désormais appeler l'"ex-URSS".

Après avoir autoproclamé sa souveraineté le 16 Juillet 1990, cette République a, le 24 Août 1991, adopté une déclaration d'indépendance qui confirme l'apparition d'un nouvel Etat. Qu'il s'agisse de l'économie où de la Défense, cette décision pose de graves problèmes à la Russie, qui apparaît désormais comme l'héritière de l'Union, face à des Républiques qui souhaitent s'affranchir de toute tutelle.

Par ailleurs, l'Ukraine manifeste une intention très nette de se tourner vers l'Europe, à laquelle son histoire la lie de manière indéfectible, tout en aménageant des relations harmonieuses avec ses partenaires "soviétiques".

Le cas de l'Ukraine illustre donc les problèmes économiques, diplomatiques et stratégiques, posés par l'évolution de la Fédération Soviétique, au point d'avoir été choisi par votre Commission des Affaires Etrangères comme thème d'un bref déplacement, organisé à Kiev les 13 et 14 Septembre 1991 et auquel a participé M. Jean LECANUET, Président de la Commission.

Les entretiens organisés par M. Hugues Pernet, Consul Général de France à Kiev, à qui s'adressent nos plus vifs remerciements, ont permis de faire le point sur les principales évolutions en cours, dans un pays dont l'avenir est décisif pour celui de la Russie et de l'ex URSS, et dont il serait imprudent que la France négligeât les potentialités.

## I - L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'UKRAÏNE - ÉLÉMENTS D'INFORMATION

### 1 - LE PARADOXE UKRAÏNIEN : LE SUCCÈS DES REVENDICATIONS DÉMOCRATIQUES ET NATIONALISTES DANS UN PAYS SANS RÉELLE UNITÉ NATIONALE, LONGTEMPS CONSIDÉRÉ COMME UN FIEF BREJNEVIEN

L'évolution politique de l'Ukraine, depuis le tournant qu'ont représenté les élections "législatives" du printemps de 1989, atteste l'accession d'un État divisé linguistiquement, religieusement et politiquement à une conscience très aigüe de son unité étatique, et montre le succès des idées démocratiques dans un pays longtemps considéré comme un "fief" conservateur.

a - Les élections au Congrès des députés du peuple (printemps 1989) ont été l'occasion, pour les électeurs ukrainiens, de remettre en cause la direction ukrainienne, traditionnellement conservatrice, et, notamment, le premier secrétaire ukrainien, M. Chtcherbitski, fidèle de L. Brejnev. Les mouvements d'opposition qui se sont exprimés lors de ces consultations sont caractérisés par une grande diversité : "Mouvement populaire" (Roukh), Uniates et "Groupe d'Helsinki", auxquels se sont jointes les grandes figures de la dissidence ukrainienne libérées des camps en 1988. Néanmoins, l'opposition ukrainienne est alors tempérée par la domination communiste au sein du Soviet Suprême républicain (70 % des députés). Après la "démission" de Chtcherbitski en septembre 1989, M. Ivachko, membre lui-aussi du clan Brejnev, a été désigné comme successeur :

b - La puissance des éléments conservateurs au sein de l'appareil ukrainien, d'une part, et, d'autre part, la force des revendications nationalistes (Roukh, Uniates d'Ukraines occidentale) et de l'agitation sociale (mineurs du Donetsk et formation d'organisations ouvrières indépendantes), condamne d'emblée M. Ivachko à gouverner au centre en multipliant les concessions sur tous les fronts.

Constitué officiellement en septembre 1989, le mouvement nationaliste "Roukh" constitue l'équivalent potentiel de la "Solidarité" polonaise. On y trouve les mêmes composantes (ouvrières, religieuses, écologistes, intellectuelles et nationalistes).

En septembre 1989, ce mouvement était favorable à une évolution de l'URSS vers une Confédération d'États indépendants et souverains, liés par des accords révocables, et dotés chacun de structures économiques et politiques éventuellement différentes, sur le modèle de la CEE.

**L'agitation politique, nationaliste et sociale en Ukraine, latente depuis la grande grève des mineurs de Donetsk de juillet 1989, a connu un regain de brutalité pendant l'été et l'automne 1990 (manifestations, déboulonnages de statues de Lénine dans la partie occidentale de la République, décision du Praesidium du Soviet Suprême ukrainien tendant à interdire toute exportation de denrées alimentaires en dehors du territoire de la République).**

En octobre 1990, les revendications de l'opposition nationaliste concernaient :

.la privatisation des structures économiques, assortie de la création d'une monnaie nationale et de mesures protectionnistes à l'intérieur de la République ;

.L'adoption d'une constitution officialisant le drapeau (bleu et jaune) et l'hymne ukrainiens, et consacrant le principe de la souveraineté ukrainienne ;

.L'adoption d'une loi sur le service militaire permettant aux appelés de servir sur le territoire ukrainien.

Le 19 Novembre 1990, l'Ukraine et la Russie signent un traité qui avalise le principe de relations directes entre les deux Républiques, et qui reconnaît de ce fait la souveraineté ukrainienne. Ce traité intervient au terme d'une évolution rapide dont les principales étapes ont été, le 16 Juillet 1990, la déclaration ukrainienne de souveraineté et, en Août 1990, l'adoption d'une loi sur l'indépendance économique de la République.

## **2 - LE TOURNANT DECISIF DE 1991**

Depuis le printemps 1991, l'actualité politique ukrainienne est dominée par l'élaboration de la future constitution ukrainienne et par l'évolution des rapports avec les autorités fédérales.

a - La nouvelle constitution pourrait être adoptée début 1992. Elle serait fondée sur un système présidentiel (exécutif fort, partagé entre un président élu au suffrage universel et un Premier Ministre) et monocaméral. Les principales questions (structures législatives et administratives, orientation socialiste ou non du nouvel Etat) devraient être soumises à referendum, et les élections législatives avoir lieu au même moment. Le Soviet Suprême d'Ukraine a décidé (349 voix sur 402) d'introduire dans la Constitution un système présidentiel à la française.

b - La réflexion sur l'évolution des rapports avec la Fédération a nécessité l'organisation d'une réunion des présidents de Soviets Suprêmes républicains, qui s'est tenue à Novo Ogarievo, le 24 mai 1991, afin d'examiner le projet de Traité d'Union qui se trouve à l'origine du coup d'Etat manqué d'août dernier.

Les points suivants du Traité d'Union sont demeurés pendants à l'issue des négociations :

- . participation des Républiques autonomes ;
- . dénomination de la Fédération : Union des Républiques soviétiques souveraines ?
- . propriété des ressources ;
- . répartition des compétences, notamment fiscales, entre le Centre et les Républiques (M. Kravtchouk estime important de parvenir aux compétences fiscales républicaines).

On remarque que certaines de ces questions doivent être formulées en d'autres termes, depuis les déclarations unilatérales d'indépendance qui se sont succédé en août-septembre 1991.

Il est particulièrement significatif que les Présidents des Républiques "soviétiques" aient projeté une réunion sur l'avenir des structures fédérales (ou confédérales), en excuant la participation du Président Gorbatchev, qui serait simplement tenu "informé" des résultats.

Le 3 Septembre 1991, le Congrès des députés du peuple de l'URSS était parvenu à élaborer un projet de Constitution "soviétique" articulé autour des points suivants :

- création d'un Conseil de représentants des députés du peuple (20 députés par République), désignés par les Soviets suprêmes des Républiques ou parle Soviet Suprême fédéral) ;

- mise en place d'un Conseil d'Etat, comprenant le Président "soviétique" et les hauts responsables des Républiques) ;

- création d'un Comité économique interrépublicain, fondé sur une représentation égale des républiques. Ce projet devant être soumis à tous les parlements républicains, le problème du délai préalable à son adoption se pose en termes aigus. On rappelle que la Géorgie, la Moldavie et les trois Etats Baltes se tiennent à l'écart de ce projet.

### **c - La déclaration d'indépendance de l'Ukraine et ses suites....**

Le 16 Juillet est, depuis 1991, la fête nationale ukrainienne (date anniversaire de la déclaration ukrainienne de souveraineté du 16 Juillet 1990).

Le 24 Août 1991, le Parlement ukrainien adopte une déclaration d'indépendance, crée l'Etat d'Ukraine, et en proclame le territoire indivisible et inviolable. Le nouvel Etat adhère aux principes d'Helsinki et affirme la primauté du Droit international sur le Droit interne.

#### *c1 - Aspects économiques :*

L'Ukraine devrait être partisan du maintien des relations économiques entre les républiques de l'ex URSS, selon des modalités à étudier (marché commun ou Commonwealth). Pour des motifs pratiques, l'Ukraine préfère une aide directe occidentale à l'idée d'une aide répartie par le Centre entre ses différents destinataires. Des mesures législatives ont déjà été prises afin d'apporter aux investissements étrangers les garanties juridiques nécessaires.

. Il convient, par ailleurs, de rappeler que, si les productions agricoles ukrainiennes attestent des potentialités considérables, (1) deux problèmes se posent néanmoins :

- les besoins en machines agricoles ne sont satisfaits qu'à hauteur de 50 %,
- depuis 1955, la superficie des terres cultivées décline à cause de l'érosion et des conséquences de Tchernobyl.

. En ce qui concerne l'industrie, l'Ukraine a été spécialisée dans l'extraction de minerais et métaux et dans la sidérurgie. Elle doit désormais accueillir des activités incorporant plus de valeur ajoutée, mais se heurte à deux difficultés majeures :

- L'Ukraine ne satisfait que 58 % de ses besoins en énergie,
- Les conditions d'exploitation dans les mines se sont considérablement détériorées, et l'obsolescence des équipements pose un problème de sécurité aigu (cf grèves des mineurs du Donetsk).

. L'enjeu du développement économique ukrainien réside dans la privatisation et dans la nationalisation de l'appareil productif.

Le programme de privatisation élaboré par les autorités ukrainiennes comporte la création de sociétés par action, la mise en place d'une Banque Centrale, ainsi que l'aménagement d'une compétence strictement ukrainienne en matière fiscale.

. L'indépendance économique passe par :

- la déspecialisation de l'appareil productif, qui doit s'orienter vers la production de biens de consommation et d'équipement, en diminuant la part de l'industrie lourde actuellement surdimensionnée ;
- la mise en place d'une monnaie nationale (en cours), et de structures douanières protectionnistes (surveillance des flux de marchandises vers les autres républiques).

Les autorités ukrainiennes misent, par ailleurs, sur la reconversion des industries de défense, afin de libérer le potentiel productif accaparé par ces industries .

### *c2 - Question de défense - Etat provisoire :*

Parmi les questions soulevées par cet aspect, très évolutif, de l'actualité ukrainienne, on peut retenir les points suivants :

- **dénucléarisation** : l'engagement ukrainien relatif à la dénucléarisation du territoire, pris dès le 16 juillet 1990 (déclaration de souveraineté), et l'accord russo-ukrainien du 29 août 1991, impliqueraient que les armes stratégiques

1) L'Ukraine produit en effet :

53 % des betteraves	
26 % des céréales	
27 % des pommes de terre	de l'URSS
30 % des tournesols	
23 % du lait	
26 % des fruits et légumes	

stationnées sur le territoire ukrainien soient concentrées sur le territoire de Russie et relèvent de la compétence de l'Union.

**conversion des industries de défense** : les industries d'armement, très importantes en Ukraine, relevaient jusqu'à une date récente de la propriété fédérale. La déclaration d'indépendance du 24 août 1991 prévoyait une prise de contrôle progressive par l'Ukraine des biens fédéraux.

Or, le Gouvernement ukrainien aurait décidé de supprimer toute période transitoire et de prendre les industries d'armement sous son autorité.

**création d'une armée ukrainienne** : la création d'une armée propre à l'Ukraine a été ressentie comme une nécessité de fait du coup d'Etat manqué d'août 1991, et à cause de la menace russe (fin août 1991) de révision des frontières russo-ukrainiennes (la Crimée, que M. N.KHROUCHTCHEV avait "donnée" à l'Ukraine, aurait été si ces menaces s'étaient confirmées à nouveau transférée à la Russie). C'est pourquoi ont été prises les mesures suivantes :

- Création d'un ministère ukrainien de défense.
- "Ukrainisation" des troupes de l'armée rouge, et définition d'un statut compatible avec l'éventuelle coexistence, au sein de cette nouvelle armée, de différentes nationalités.
- Transfert des troupes de l'Intérieur (chargées du maintien de l'ordre dans la République) sous le contrôle direct du présidium du soviet suprême, et transformation de ces troupes en une "garde-nationale" ukrainienne.

## II - RELATIONS FRANCO-UKRAINIENNES - PERSPECTIVES D'AVENIR

Membre fondateur des Nations Unies, l'Ukraine tire désormais parti de son statut diplomatique particulier par rapport aux autres Républiques "soviétiques" (statut qu'elle partage avec la Biélorussie), pour développer depuis quelques mois ses relations bilatérales. Des échanges de visites officielles ont eu lieu en 1990-1991, avec la Hongrie, la Pologne, la Turquie, la Roumanie, et le Royaume-Uni. M. Kravtchouk s'est rendu en Suisse et en Bavière, où il a rencontré le Président allemand et M. Genscher, et a séjourné aux Etats Unis et au Canada en octobre 1991.

Avec la France, les contacts en sont restés à un niveau intermédiaire :

- . visite privée , en mars 1990, du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- . mission, en décembre 1990, du Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire (octroi d'une aide spécifique à l'Ukraine de 10 MF de médicaments, création à Kiev d'un centre médical franco-ukrainien pour les enfants de Tchernobyl) ;
- . mission du vice-président de l'Assemblée nationale, M. André Billardon (amorce d'une coopération technique dans le domaine parlementaire : dix députés ukrainiens invités en France par l'Assemblée Nationale) ;
- . visite de l'Ambassadeur de France en URSS (contacts à haut niveau).

Les objectifs immédiats de la "politique étrangère ukrainienne", qui semble coordonnée dans le cadre du conseil des Ministres des Affaires étrangères de la Fédération soviétique (instance constituée en début d'année), sont d'ouvrir ce pays sur l'Europe et vers les pays ayant une forte colonie ukrainienne (Etats-Unis, Canada, Australie..) pour obtenir une aide économique et de rallier l'opposition sur le thème des "signes extérieurs de la souveraineté".

Les contacts politiques et, notamment, la coopération technique dans le domaine parlementaire ont pour objet de conforter une démocratie encore chancelante par le biais de contacts réguliers.

Dans le domaine économique, les entreprises françaises manifestent une certaine prudence, et ne perçoivent pas encore clairement les compétences propres à la République en matière commerciale et dans le domaine des ressources en devises. Cependant Lancôme, dans le cadre d'une opération triangulaire, vient d'ouvrir un magasin à Kiev, un symposium sur les télécommunications vient d'être organisé par l'ACTIM (Agence pour la Coopération Technique, Industrielle et Economique). Enfin, le Président de la Chambre de Commerce franco-soviétique et le Directeur

du CFCE (Centre Français du Commerce Extérieur) ont effectué un déplacement à Kiev en septembre 1991.

C'est surtout dans le domaine culturel, avec l'Institut Français d'Ukraine, que notre présence se développe. L'Alliance française, qui compte 700 inscrits, est une des premières organisations de ce type qui ait été légalement enregistrée en URSS.

Des efforts, payés probablement de retour, pourraient être entrepris pour développer notre opération scientifique et technique par l'attribution de bourses.

Le potentiel est considérable, la concurrence encore faible, mais la RFA, dont le Consulat général compte déjà plus de trente-cinq personnes (personnel local compris), et grâce au jumelage Ukraine-Bavière, développe de manière systématique sa présence dans ce pays. Les Etats-Unis et le Canada semblent pour l'instant miser sur la diaspora ukrainienne en Amérique du Nord.

### III - COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

#### 1) ENTRETIEN AVEC M. PAVLICHKO, Président de la Commission des Affaires Etrangères du Parlement Ukrainien.

Après avoir rappelé que, en dépit d'une tradition historique millénaire, l'Ukraine peut être considérée comme un Etat neuf, en train de procéder à la mise en place, notamment, de ses structures monétaires et militaires, M. Pavlichko a longuement abordé le problème que pose à l'Ukraine la question de ses frontières (on rappelle en effet que les régions du sud du pays (Crimée, Donetsk) sont peuplées de Russes, bien qu'elles relèvent, depuis peu, -c'est à Nikita Krouchtchev que l'Ukraine doit, depuis 1954, la possession de la Crimée-, de l'autorité ukrainienne.)

La Russie espère que les habitants de ces régions se prononceront, à l'occasion du référendum d'indépendance (qui aura lieu le 1er décembre 1991), en faveur de leur rattachement à la Russie, ce choix impliquant une modification de frontières. Or, selon M. Pavlichko, deux raisons juridiques s'opposent à de tels changements. Il s'agit non seulement de l'Acte Final d'Helsinki de 1975, mais aussi de l'accord russo-ukrainien du 19 novembre 1990, par lequel la Russie reconnaissait la souveraineté ukrainienne, et qui valait reconnaissance des frontières actuelles. En outre, le fait que l'Ukraine figure parmi les Etats fondateurs de l'O.N.U. milite, selon le Président de la Commission des Affaires Etrangères du Parlement ukrainien, en faveur du maintien des frontières actuelles.

Le débat qui a suivi a porté successivement sur l'avenir de l'appareil ukrainien de défense, sur le nucléaire civil, sur les orientations de la diplomatie ukrainienne, sur l'avenir de l'Union et sur les échéances électorales à venir.

- **Elément décisif de l'indépendance ukrainienne, la défense du pays relève de la tutelle ukrainienne, depuis que les formations de l'Armée Rouge stationnées sur le territoire ukrainien sont passées sous autorité républicaine, et que l'Ukraine s'est dotée de son propre Ministre de la Défense. S'agissant plus particulièrement de l'arsenal nucléaire présent en Ukraine, M. Pavlichko a estimé qu'une partie des armes nucléaires stationnées sur le territoire de la République devait passer sous contrôle russe, et que l'autre partie devait être supprimée, en application des accords soviéto-américains de réduction des armements stratégiques, qui concernaient notamment les 200 SS 20 déployés en Ukraine. "Si l'Ukraine, a précisé M. Pavlichko, est devenue, sans le vouloir, un Etat nucléaire, elle ne le restera pas longtemps". La Russie étant l'héritière des forces armées soviétiques, c'est à cette République de décider de l'avenir du potentiel stratégique de l'ex-URSS.**

- **Interrogé sur l'avenir du nucléaire civil dans un pays meurtri par la tragédie de Tchernobyl, M. Pavlichko a rappelé que l'Ukraine ne perçoit aucune contrepartie de sa production d'énergie électrique, qui représente à elle seule 67% de la production "soviétique", et dont l'exportation pourrait lui procurer quelque 4 milliards de dollars par an.**

- Sur les orientations de la diplomatie ukrainienne, M. Pavlichko a indiqué que les relations diplomatiques entre l'Ukraine et la Pologne avaient été tout récemment rétablies, qu'elles pourraient l'être prochainement avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie, que les relations avec la Turquie étaient bonnes, et que les problèmes posés par la Moldavie entre l'Ukraine et la Roumanie pourraient être résolus. Des représentants des pays baltes en Ukraine seraient bientôt désignés, à la suite de reconnaissance de ces trois Etats par l'Ukraine.

Par ailleurs, M. Pavlichko a exprimé la reconnaissance qu'éprouve l'Ukraine à l'égard de la France, qui a appuyé, contre l'avis du Président Gorbatchev, la volonté ukrainienne de participer au sommet de la C.S.C.E. de Paris, en novembre 1990. Ce geste a été interprété par les autorités ukrainiennes comme un encouragement de la lutte pour l'indépendance. A cet égard, M. Pavlichko a exprimé le souhait de l'Ukraine d'ouvrir un consulat à Paris.

L'échange de vues s'étant orienté vers l'avenir de l'Union, M. Pavlichko a confirmé mon analyse en soulignant que les institutions fédérales avaient cessé de fonctionner, et que M. Gorbatchev, privé désormais de pouvoirs, se bornait à "exécuter les volontés d'Eltsine". Son erreur majeure aurait été, selon M. Pavlichko, de croire envisageable la voie de la réforme et d'encourager, par sa passivité, les initiatives des auteurs du putsch manqué d'août 1991. Néanmoins, son grand mérite a été, ainsi que l'a rappelé M. Pavlichko, d'ébranler l'ordre ancien et d'entamer les profonds changements en cours. C'est pourquoi le Président de la Commission des Affaires Etrangères du Parlement ukrainien reconnaît personnellement à M. Gorbatchev la dignité de "citoyen d'honneur de tous les peuples", à l'indépendance desquels il a contribué.

## 2) ENTRETIEN AVEC M. KRAVTCHOUK, Président du Soviet Suprême ukrainien (2)

Je me suis tout d'abord personnellement réjoui, devant mon interlocuteur, de la désagrégation de l'Empire soviétique, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'ex-URSS, déplorant que l'Occident éprouvât encore beaucoup de difficultés à concevoir la fin de l'Union Soviétique et la substitution de républiques souveraines à un interlocuteur unique et commode, le Kremlin de Moscou.

Après avoir confirmé que le maintien, à Moscou, d'institutions fédérales héritières des institutions soviétiques, ne signifiait pas pour autant la persistance d'une quelconque autorité sur les autres républiques, qui désormais possédaient l'essentiel des pouvoirs, le président a souligné la vocation et les ambitions européennes de son pays, et a appelé la France à appuyer la participation, selon des modalités juridiques à étudier, de l'Ukraine à l'Europe communautaire.

Selon M. Kravtchouk, la situation dans le Sud du pays était satisfaisante et ne devait pas justifier la crainte d'une quelconque opposition à l'indépendance ukrainienne. Mais le président du Parlement ukrainien a admis que le cas des anciens fonctionnaires et des anciens responsables du Parti pouvait poser des problèmes.

2.) Voir en annexe la biographie du président Kravtchouk (source : base de données BIOG-LE MONDE).

La conversation qui a suivi a porté successivement sur les aspects économiques et militaires de l'avenir de l'Ukraine.

. L'économie ukrainienne, caractérisée par de fortes interdépendances avec le reste de l'ancienne Union Soviétique, implique une évolution vers une forme d'intégration, au sein de l'actuelle Fédération, selon des modalités empruntées à la CEE ou au Commonwealth. En ce qui concerne les structures de l'économie (banques, ministères gestionnaires), il convient d'organiser la transition vers une forme d'organisation non centralisée, compatible avec l'indépendance de l'Ukraine. Par ailleurs, la création d'une monnaie ukrainienne attestée, selon M. Kravtchouk, une intention très nette de privilégier les échanges économiques avec l'Ouest, renués malaisés par l'existence d'un rouble unique.

Puis, M. Kravtchouk a rappelé que des instruments juridiques avaient récemment été adoptés en vue d'apporter à la propriété privée et à la propriété étrangère les garanties nécessaires à assurer la diversification d'un appareil productif essentiellement tourné vers les secteurs primaires et secondaires, et à permettre aux entreprises mixtes (ou joint-ventures) de favoriser la compétitivité de l'économie ukrainienne.

M. Kravtchouk a, à ma demande, précisé que le problème de disette ne se posait qu'en Russie, et que l'hiver à venir ne semblait pas poser de difficultés insurmontables à l'Ukraine, où la production de céréales s'est, cette année, élevée à 12 millions de tonnes.

Quant à l'aide économique occidentale, celle-ci devait, certes, s'adresser tant à l'Etat qu'aux entreprises, acteurs de l'économie bien placés pour assurer une diffusion efficace de l'aide. Néanmoins la valeur "pédagogique" de l'aide d'Etat à Etat ne devait pas pour autant, selon M. Kravtchouk, être négligée.

. S'agissant des aspects militaires de l'indépendance ukrainienne, celui-ci implique l'existence d'une armée ukrainienne, dont le principe est acquis, mais dont il convient d'aménager le statut. Insistant sur le souhait de l'Ukraine de devenir un pays dénucléarisé, M. Kravtchouk a estimé que, s'il lui semblait opportun d'instaurer une gestion concertée, entre héritiers de l'URSS, des affaires de défense, en revanche les forces stratégiques stationnées sur le territoire ukrainien ne devaient pas pouvoir être utilisées ou transférées sans accord de l'Ukraine. A cet égard, il importe, ainsi que l'a souligné M. Kravtchouk, de définir l'autorité compétente en matière stratégique : Président de la République ou Parlement. Toute décision unilatérale de la Russie est donc, en matière nucléaire, exclue d'emblée.

. Interrogé sur la désignation de la personne chargée, le cas échéant, de déclencher le feu nucléaire, M. Kravtchouk a fourni une réponse nuancée. Si seule, la Russie doit, à l'avenir, posséder des armes nucléaires, il est clair que la décision appartiendra au président russe (ou à toute autre autorité russe investie de ce pouvoir) Cependant, si des armes nucléaires demeurent implantées non seulement en Russie, mais aussi en Ukraine, au Kazakhstan et en Biélorussie, une autorité unique devra être désignée, sous peine de favoriser une situation d'instabilité.

Toutefois, le Président Kravtchouk a exprimé l'intention de procéder à la destruction des armes nucléaires implantées sur sillots, c'est-à-dire non mobiles.

. Le 1er décembre 1991, seraient organisés conjointement les élections à la présidence de la République ukrainienne, pour lesquelles 28 candidatures s'étaient manifestées, ainsi que le referendum sur l'indépendance ukrainienne.

**3) ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DES SITUATIONS EXTRAORDINAIRES, LE MINISTRE DE LA DEFENSE D'UKRAINE ET LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA DEFENSE DU PARLEMENT UKRAINIEN.**

Ministre d'Etat chargé de la sécurité et des situations extraordinaires : M. Martchouk (ancien vice-président du KGB d'Ukraine).

Ministre de la Défense, d'Ukraine : Général Ivan Morozov, (3) désigné par le Soviet Suprême ukrainien.

Président de la Commission de la Défense du Soviet Suprême Ukrainien (élu le 26 février 1991) : M. Dourdinets, ancien premier vice-ministre de l'Intérieur d'Ukraine. (3)

. Mr Dourdinets a tout d'abord indiqué que la doctrine militaire ukrainienne serait orientée dans un sens défensif, être fondée sur le principe de suffisance raisonnable. Soulignant la collaboration très étroite entre autorités gouvernementales et députés en vue de l'organisation de la défense ukrainienne, M. Dourdinets a ajouté que le cadre juridique de la défense de l'Ukraine comprenait désormais des décrets subordonnant les garde-frontières au Conseil des Ministres d'Ukraine, faisant des troupes du ministère soviétique de l'intérieur situées sur le territoire de l'Ukraine la base de la future Garde Nationale ukrainienne, et plaçant les centres de recrutement militaire sous autorité du Conseil des ministres (l'objectif étant de parvenir à un recrutement spécifiquement ukrainien, alors que cohabitent encore actuellement différentes nationalités au sein de l'armée ukrainienne en voie d'organisation).

Seule, la Garde Nationale serait, ainsi que l'a souligné M. Dourdinets, une institution nouvelle en matière de sécurité et de défense. Les effectifs des troupes du ministère de l'Intérieur dont elle serait issue demeurerait inchangés. Quant au KGB, il subirait de profondes réformes, mais ses structures seraient maintenues, ainsi que l'a précisé M. Martchouk.

Le souci des autorités ukrainiennes était, en matière de défense, d'éviter tout errement susceptible de compromettre le maintien de l'ordre public.

M. Martchouk a particulièrement insisté sur les délais nécessaires à l'instauration de forces armées indépendantes. Six mois seraient, selon lui, préalables à la création de la Garde Nationale et des Garde-frontières. L'organisation de l'armée ukrainienne demanderait cependant probablement plus de temps, en raison notamment des problèmes de nationalités qui ne manqueront pas de se poser avant que l'on parvienne à un recrutement militaire homogène, d'origine ukrainienne.

3.) voir biographie en annexe

Le ministre d'Etat, chargé des situations exceptionnelles, a souligné que les réformes en cours se déroulaient dans un souci d'information et de transparence, et qu'à cet effet des consultations étaient prévues avec les représentants des autres républiques "soviétiques", des pays est-européens et des autorités fédérales de Moscou. Tout contact avec l'OTAN n'était pas non plus exclu.

Les questions stratégiques seraient résolues, selon M. Martchouk, par l'instauration d'un commandement unifié, commun aux républiques de l'ex URSS disposant d'armement nucléaires sur leur territoire, et par le respect des accords de désarmement auxquels l'Ukraine devait désormais être associée.

M. Morozov a exclu que la création d'une armée propre à l'Ukraine, et héritière des unités de l'Armée Rouge située sur le territoire ukrainien, pût constituer une quelconque menace.

Le ministre de la Défense a ainsi défini les principes fondamentaux de l'organisation des forces armées ukrainiennes :

- égalité de droits et de devoirs, sans distinction d'ethnie ni de nationalité ;
- déflation d'effectifs cohérentes avec le traité sur les forces conventionnelles en Europe, et compensées par des mesures sociales d'accompagnement.

La langue ukrainienne deviendrait, à terme, la langue en usage dans l'armée. Celle-ci ne comptera plus ni commissaires politiques, ni syndicats. M. Morozov n'a pas minimisé les problèmes de reconversion, notamment professionnelle, des personnels militaires dont les postes seront concernés par les déflations envisagées.

Interrogé sur l'évolution du budget militaire de l'Ukraine, M. Martchouk a estimé que l'organisation centralisée de l'URSS rendait impossible la production de telles estimations.

L'Ukraine disposerait désormais de son propre budget de la défense, sur lequel elle acquitterait aux autorités fédérales une contribution au titre des forces stratégiques stationnées sur son territoire. Ce budget comporterait un volet social considérable, en raison du coût que représentent les mesures d'accompagnement (formation professionnelle, création d'emplois, constructions de logement) de la déflation des effectifs et de la réinsertion des militaires appartenant aux unités récemment encore stationnées en Europe de l'Est et rapatriés en "Union Soviétique".

En ce qui concerne la conversion des industries de défense, dont un ministère distinct a reçu la pleine responsabilité, M. Dourdinets a précisé qu'une loi, encore en préparation, constituerait le cadre juridique de la reconversion. Les cadres des industries de défense représentant un potentiel considérable en raison de leur excellent niveau de formation, leurs compétences devaient être mises à profit en vue d'encourager le développement des activités productives. Des sociétés canadiennes et américaines auraient déjà, selon M. Dourdinets, envisagé de tirer parti de la prochaine libération d'un potentiel productif important, en créant des entreprises conjointes orientées notamment vers la fabrication d'équipements médicaux ou de machines agricoles.

#### **4) RENCONTRE AVEC M. TCHERNOVYLE, PRESIDENT DE LA REGION DE LVOV, CANDIDAT AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 1ER DECEMBRE 1991.**

Membre de l'opposition libérale et ancien prisonnier politique, M. Tchernovyle présente le mérite de n'avoir jamais appartenu au Parti Communiste, dans un pays où les élites actuelles sont, pour la majorité d'entre elles, les héritières des élites politiques anciennes ou, à tout le moins, les héritières des filières de formation jusqu'à une date récente réservées aux privilégiés.

L'entretien que j'ai eu avec le président de la région de Lvov a porté sur :

a) - **la dimension de l'armée ukrainienne** : M. Tchernovyle évaluait la dimension raisonnable de l'armée ukrainienne à 200 - 300 000 hommes, au lieu des 1 200 000 hommes qu'elle compte actuellement, ce qui implique un effort de déflation dont il n'a pas minimisé la portée.

b) - **le potentiel nucléaire ukrainien** : l'Ukraine étant l'héritière légitime des ressources de l'ancienne URSS dont elle dispose sur son territoire, y compris des ressources stratégiques, l'intention manifestée à bon droit par l'Ukraine de devenir un pays dénucléarisé ne s'oppose pas à ce que la question du transfert, par l'Ukraine, de son arsenal nucléaire à la Russie, conduite à un règlement négocié qui tienne compte de la volonté ukrainienne. C'est par la conclusion d'accords, et par le respect des traités de désarmement, que l'Ukraine parviendra à liquider l'intégralité de son arsenal nucléaire. Confier la responsabilité de celui-ci à une autorité unique ne saurait donc être une hypothèse envisageable. La dénucléarisation de l'Ukraine exclut toute décision unilatérale et "brutale" de la part de la Russie.

c) - **le vaste programme de privatisation** entrepris dans la région de Lvov, porte sur le démantèlement des grands kolkhozes, la privatisation des entreprises de services courant et de commerce et sur l'ouverture du capital des grandes entreprises d'Etat, dont certaines comptent désormais quelque 60 000 propriétaires. M. Tchernovyle s'est déclaré convaincu que l'économie libérale est une des conditions de la démocratie.

d) - **le réveil religieux de l'Ukraine** est fondé sur la pratique orthodoxe à l'Est du pays et, à l'Ouest, sur la reconnaissance des Uniates (chrétiens de rite oriental autoritairement intégrés par Staline dans la hiérarchie de l'Eglise orthodoxe, ils ont recouvré tous leurs droits en 1988). Ce réveil de la foi constitue, selon M. Tchernovyle, un progrès par rapport à la répression imposée par le régime hérité de la "révolution bolchévique".

e) - **Les évolutions politiques** dont l'Ukraine a été le cadre ont permis l'accomplissement d'une révolution pacifique (véritable "miracle" si l'on songe aux précédentes), qui "se méfie des barricades" et de l'émergence de toute nouvelle forme de bolchévisme. Cependant, l'effritement actuel du parti communiste n'a pas abouti à la disparition de tout contrôle exercé par les communistes au niveau local, notamment en matière économique.

En ce qui concerne la campagne présidentielle actuelle, M. Tchernovyle a déploré l'accès insuffisant des candidats de l'opposition aux médias, handicap auquel seuls peuvent pallier les déplacements en Ukraine et les rencontres avec les électeurs.

Ce problème de médias, joint à la culture politique encore insuffisante des citoyens ukrainiens, pourraient, selon M. Tchernovyle, se trouver à l'origine du succès du président Kravtchouk lors des élections du 1er décembre 1991.

Parmi les 28 candidats en lisse, représentants spontanés de petits mouvements politiques, on compte, en effet, seulement trois candidats disposant de chances réelles. Outre le président sortant, M. Kravtchouk, issu d'un parti communiste redéfini, il s'agit du candidat républicain, M. Loukianenko, et du candidat du mouvement nationaliste Roukh, l'académicien Lipnovski. M. Kravtchouk dispose de l'avantage considérable que constitue la possibilité de s'appuyer sur un appareil héritier du PC, structuré et compétent, disposant d'un accès sans entrave aux moyens d'information. Face à des candidatures parfois fantaisistes, sans réel écho dans l'opinion, il peut apparaître comme le plus susceptible d'inspirer confiance.

A cet égard, j'ai suggéré à M. Tchernovyle de s'inspirer de la tournée occidentale effectuée par Boris Eltsine avant son élection à la présidence de Russie. Ce voyage a certainement contribué à renforcer l'image de marque du candidat auprès de ses électeurs. Si, en outre, l'Occident apprenait que le Président ukrainien n'est pas un communiste, et qu'il présente, comme M. Tchernovyle, toutes les garanties de pureté politique, les capitaux étrangers afflueraient probablement en Ukraine. Voici, selon moi, un solide argument électoral !

## CONCLUSION

Au terme de ce bref séjour dans la capitale ukrainienne, trois remarques s'imposent :

- Tout d'abord, le souci de rassurer l'Occident est, à maintes reprises, revenu dans les propos des interlocuteurs rencontrés qui, par des "déclarations de paix" renouvelées, ont exprimé la volonté de parvenir à la dénucléarisation de l'Ukraine et de trouver une solution appropriée et responsable au stationnement d'armes stratégiques sur le territoire ukrainien. Ils ont clairement montré l'intention d'intégrer les forces ukrainiennes dans les traités de désarmement stratégique et conventionnel.

- L'organisation concomitante, le 1er décembre 1991, du référendum sur l'indépendance et des élections présidentielles, paraît devoir conférer au président sortant, M. Kravtchouk, une véritable rente de situation : comment ne pas porter à la présidence celui qui pose la question de l'indépendance ? Si toutefois, l'issue des élections présidentielles n'est pas acquise d'avance, M. Kravtchouk bénéficie en outre d'un quasi-monopole d'accès aux médias qui pénalise les autres candidats. Mener l'Ukraine sur les voix de la transition économique et démocratique incomberait donc à un personnel politique très proche des élites issues du précédent régime, et dont le relatif prestige auprès de l'opinion ukrainienne semble tenir surtout à une volonté fermement affichée en faveur de l'indépendance.

- En dépit d'une histoire riche et ancienne, l'Ukraine peut, à certains égards, être considérée comme un pays neuf où tout, jusqu'aux réglementations économiques de base, se met actuellement en place. L'Occident a, dans la transition de l'Ukraine, une fonction pédagogique potentiellement considérable à exercer. Il serait regrettable de décevoir l'attente d'un pays qui, lui aussi, a quelque chose à nous apprendre. En effet, alors que la France subit l'affaiblissement de la fonction parlementaire, l'Ukraine prouve aujourd'hui un respect de la représentation nationale, associée, par exemple, à la définition de la doctrine de défense et à la désignation des principaux responsables de l'exécutif. A cet égard, la leçon pourrait bien être amère pour notre Parlement...

- Enfin, il serait regrettable que notre pays pâtît de conceptions désormais caduques des relations franco-"soviétiques" (si, du moins, l'adjectif peut encore être évoqué), encore tournées vers la capitale fédérale alors que, pour des Républiques qui s'émancipent actuellement du centre et qui ont déjà tiré les conséquences de la disparition de l'Union, Moscou n'est plus que la capitale de la Russie. A l'heure où Canadiens, Américains et Allemands s'intéressent de très près à l'Ukraine, la France devrait-elle laisser échapper un capital de sympathie incontestablement porteur, simplement parce que ses responsables tardent à s'apercevoir que le pouvoir échappe désormais à M. Gorbatchev ?

## **ANNEXES**

### **Biographies de MM.KRAVTCHOUK, MOROZOV, DOURDINETS**

(sources : Banque de données Biog - Le Monde)

P001 ENTRER VOTRE CHOIX DE DOCUMENTS doc=1

1

:: BIO.

ID Nom: \*KRAVTCHOUK,\* Leonide, Makarovitch.

Nationalite: ukrainien.

Sexe: masculin, Ne le 10-01-1934.

A: ROVNO OB.

TX Voir: Iz cc 11-1990.

001

1955 EX / 1958.

Termine l' universite d' Etat de Kiev.

002

1958 / 1960.

Enseigne dans un etablissement d' enseignement financier de Tchernovtsy.

003

1958 /.

Membre du PCUS.

004

1960 / 1970.

Consultant, lecteur, chef d' un service de l' obkom de Tchernovtsy en Ukraine.

005

1967 EX / 1970.

Termine l' academie des sciences sociales pres le CC PCUS.

006

1970 / 1980.

Chef d' un secteur, inspecteur du CC, assistant d' un secretaire du CC, puis premier sous chef du service de la propagande et de l' agitation du CC PC d' Ukraine.

007

1980 / 10-1989.

Chef du service propagande et agitation du CC PC d' Ukraine (service ideologique a partir de 1989).

008

10-02-1981 ID / 24-08-1991.

Membre du CC PC d' Ukraine.

demission.

009

24-02-1985 / 04-03-1990.

Depute du Soviet Supreme d' Ukraine.

Circonscription 322 (ville de Tarachtcha) de la region de Kiev.

010

28-06-1988 / 01-07-1988.

Delegue de la region de Rovno (Ukraine) a la 19 eme conference du PCUS.

011

12-12-1988 / 18-10-1989.

Membre de la commission ideologique du CC PC d' UKRAINE.

012

18-10-1989 / 23-06-1990.

Secetaire du CC PC d' Ukraine.

013

18-10-1989 / 23-06-1990.

Suppleant du politburo du CC PC d' Ukraine.

014

18-10-1989 / 24-08-1991.

President de la commission ideologique du CC PC d' Ukraine.  
demission.

015

04-03-1990 /.

Depute d' Ukraine.

Circonscription 39 Iampolski dans la region de Vinnitsa.

016

23-06-1990 / 10-1990.

Deuxieme secretaire du CC PC d' Ukraine.

017

23-06-1990 / 10-1990.

Membre du Politburo du CC PC d' Ukraine.

018

13-07-1990 / 24-08-1991.

Membre du CC PCUS.

demission.

019

23-07-1990 / .

President du Soviet supreme d' Ukraine.

FIN DU DOCUMENT

POO1 ENTRER VOTRE CHOIX DE DOCUMENTS doc=26

26

:: BIO

ID Nom: \*MOPOZOV,\* Ivan, Sergueevitch.

Nationalite: russe.

Sexe: masculin, Ne en 1936.

TX A termine l' ecole militaire de Petrozavodsk dans la republique autonome de Carelie, l' academie militaire " Erounze " et l' academie militaire de l' Etat major general.

001

1954 /.

Dans l' armee.

002

1957 /.

Membre du PCUS.

003

15-12-1986 ID / 02-1987 EX.

Premier commandant adjoint de la region militaire d' Extreme-Orient (rl).

004

15-12-1986 ID / 1987.

General-lieutenant (rl).

005

1987 /.

General-colonel (kz).

006

02-1987 EX /.

Commandant de la region militaire d' Odessa (Ukraine).

007

28-02-1988 / 26-03-1989.

Depute du Soviet de l' union du Soviet supreme de l' URSS. Circonscription 705 de Tiraspol en Moldavie. (election partielle).

008

28-06-1988 / 01-07-1988.

Delegue de la region d' Odessa a la 19 eme conference du PCUS.

009

26-03-1989 /.

Depute au congres des deputes du peuple de l' URSS de la circonscription territoriale 704 de Tiraspol en Moldavie (elu au premier tour).

010

22-06-1990 /.

Membre du CC PC d' Ukraine.

FIN DU DOCUMENT

P004 FIN DE LA LISTE DES DOCUMENTS doc=1

1

:: BIO.

ID Nom: \*DOURDINETS,\* Vasili, Vasilievitch.

Sexe: masculin.

TX Membre du PCUS.

001

08-05-1986 ID /.

Premier vice ministre de l'interieur d' Ukraine (MVD) (pou).

002

04-03-1990 /.

Depute d' Ukraine.

Circonscription 230 Bobrinetski dans la region de Kirovograd.

FIN DU DOCUMENT

